
Projet social de territoire

Orientations et Plan d'actions

Rapport final

Juin 2022



Préambule

Le présent document expose la **proposition d'organisation du Projet Social de Territoire**, ses orientations et axes stratégiques ainsi que le plan d'action afférent.

Cette proposition a fait l'objet d'une 1^{ère} présentation et mise en débat lors du comité de pilotage du 22 février et du comité technique du 23 février 2022.

Les orientations et les axes stratégiques proposés ont été approuvés par une très grande majorité des communes présentes.

La tenue des 2 instances de pilotage et de suivi a permis de réaliser un 1^{er} repérage des actions-phares (actions répondant à des besoins sociaux importants et contribuant fortement à l'équilibre territorial), des actions structurantes et des bonnes pratiques à mettre en œuvre. Ces échanges ont permis d'aboutir à la hiérarchisation reprise dans ce présent document et qui présentée lors d'un séminaire de restitution le 05 mai 2022.

Méthodologie

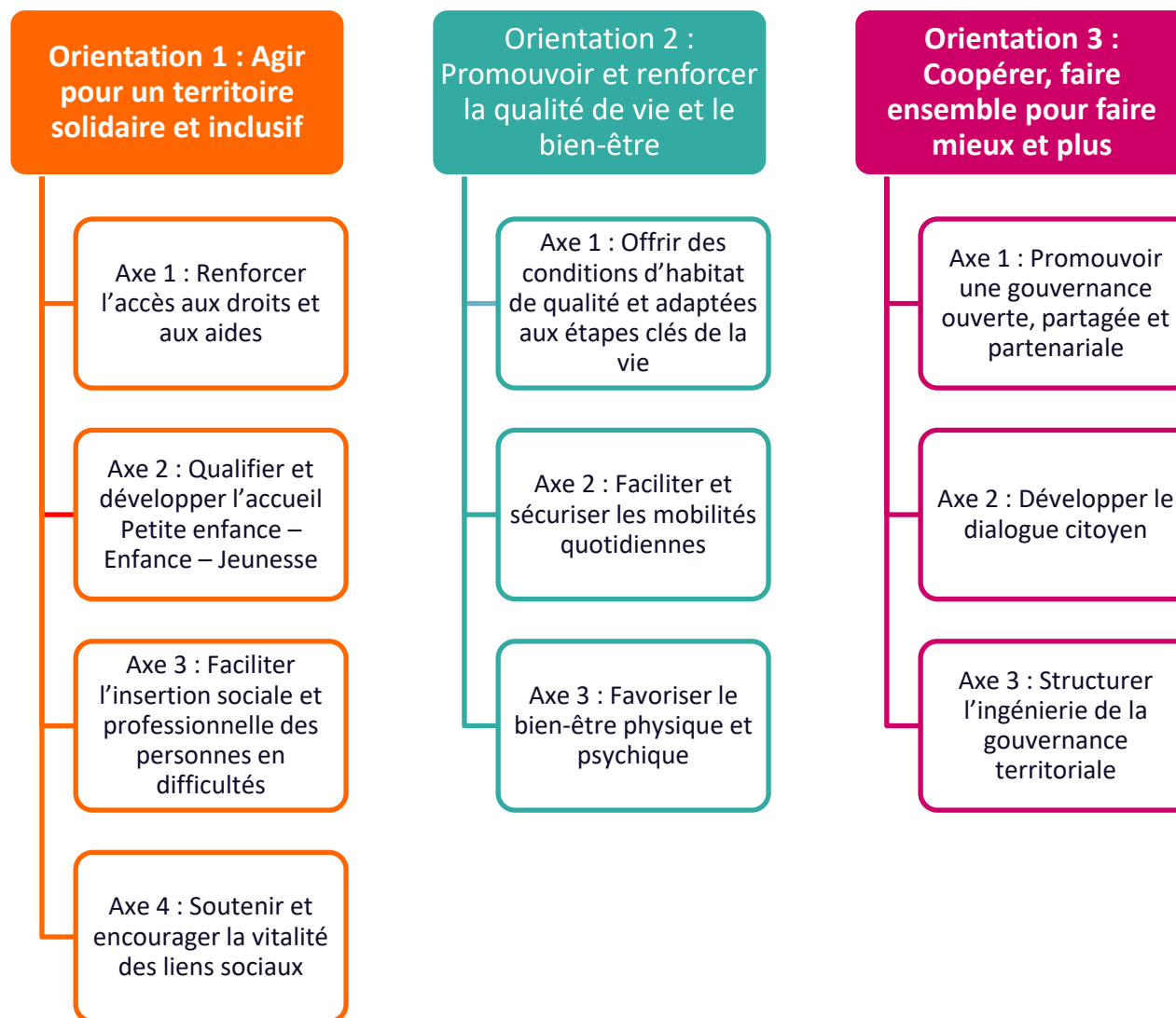
Cette proposition se base sur les éléments de diagnostic et les enjeux identifiés collectivement lors de la phase 1¹ et sur les échanges et préconisations formulées lors des quatre ateliers "Plan d'action" qui ont été animés (en lien avec les enjeux identifiés lors de la phase 1).

- **L'accès aux droits**, dans tous les domaines : 3/12/21– Plourin
 - **La mobilité inclusive** : 4/12/21– Le Conquet
 - **L'habitat** : 8/12/21 – Ploumoguier
 - **Le bien-être (physique, psychique et social)** : 9/12/21 – Lanildut
- Le dialogue citoyen**, enjeu traité dans chaque atelier

Ces ateliers ont réuni des élu·e·s des communes et de la CCPI, des services de la CCPI, des partenaires associatifs et institutionnels ainsi que des habitant·e·s. Chacun des ateliers a réuni entre 15 et 25 personnes ; au total, ce sont plus de 50 personnes différentes qui ont participé à ces ateliers.

¹ Lire le rapport final « Diagnostic social et enjeux » de février 2022.

UN PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE ORGANISE EN 3 ORIENTATIONS



SOMMAIRE

ORIENTATION 1 : AGIR POUR UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET INCLUSIF	6
Les finalités	6
Les axes et objectifs	6
Les criteres de reussite et indicateurs de mesure	7
Les actions nouvelles proposées : la nature de ces actions et leur pilotage.....	9
des fiches actions pour une mise en œuvre opérationnelle	10
La nature des actions et leur impact financier pour la CCPI.....	22
ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR ET RENFORCER LA QUALITE DE VIE ET LE BIEN-ETRE	26
Les finalités	26
Les axes et objectifs	26
Les criteres de reussite et indicateurs de mesure	27
Les actions nouvelles proposées : la nature de ces actions et leur pilotage.....	29
des fiches actions pour une mise en œuvre opérationnelle	30
La nature des actions à mener d'ici à 2026 et leur impact financier pour la CCPI	42
ORIENTATION 3 : COOPERER, FAIRE ENSEMBLE POUR FAIRE MIEUX ET PLUS.....	45
Les finalités	45
Les axes et objectifs	45
Les indicateurs clés pour la démarche d'observation du territoire	50
LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE.....	52



! **Les actions sont présentées à partir de plusieurs rubriques**

Le pilotage des actions

Pour chacune des actions, **une proposition de pilotage** (chef de file) est formulée, ce pilotage tient compte des compétences relatives à chacun des acteurs.

Conformément à l'orientation 3 « Coopérer, faire ensemble pour faire mieux et plus », l'ensemble des actions proposées dans le présent plan d'action sont à conduire de manière coopérative pour assurer l'effectivité des objectifs poursuivis.

La nature des actions

Les actions sont classées en 3 catégories.

- **Des actions-phares à impact fort et attendu et qui apportent une réponse à la question de l'équité territoriale.**
Ces actions ont pour la plupart fait l'objet de "coups de cœur" lors du Copil et/ou lors des ateliers "Plan d'action".
- **Des actions structurantes qui améliorent les effets des politiques sociales locales** (vieillesse, logement, handicap...)
- **Des actions "bonnes pratiques"** qui permettent de qualifier le fonctionnement des services et l'intervention professionnelle et bénévole au quotidien, et viennent soutenir les actions structurantes. Plusieurs expérimentations sont déjà en cours dans certaines communes et leur partage est souhaité par d'autres. Leur déploiement est en mesure de répondre à des enjeux communs à l'ensemble des communes du Pays d'Iroise

La mise en œuvre du plan d'action : les 1^{ères} actions à initier

Pour permettre d'engager la mise en œuvre opérationnelle du plan d'action, 4 actions-phares font l'objet de fiches actions détaillées.

- ✓ **Le bus services**
- ✓ **L'organisation d'un maillage de structures de logement pour jeunes travailleurs/actifs**
- ✓ **L'épicerie sociale mobile**
- ✓ **Le Service Information Jeunesse (SIJ) itinérant**

Ces actions ont été sélectionnées car :

Elles répondent toutes à une attente forte des communes ET de la population.

Elles couvrent des enjeux inscrits dans les politiques nationales (accès aux droits ; accès à l'alimentation ; les jeunes), et s'inscrivent donc dans des programmes de soutien (notamment financier).

Elles concernent l'ensemble des communes du Pays d'Iroise et s'inscrivent dans une logique de maillage du territoire et donc de cohésion territoriale. Au-delà de la réponse aux besoins sociaux, **elles ont des effets sur la dynamique économique et partenariale du territoire**, notamment aux enjeux de développement économique.

Les fiches actions travaillées lors des ateliers "Plan d'action" sont également présentées

Le type d'impact financier des actions pour la CCPI (investissement et/ou fonctionnement) ainsi que des pistes de co-financement.

ORIENTATION 1 : AGIR POUR UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET INCLUSIF

LES FINALITES

Soutenir le Vivre ensemble et développer les solidarités

Garantir, sur l'ensemble du territoire, un accès aux droits, de qualité, pour tous et toutes

Adapter l'action publique à l'évolution des besoins

LES AXES ET OBJECTIFS

Axe 1 : Renforcer l'accès aux droits et aux aides

- Faire connaître les droits et les aides dans leur ensemble et à tous les publics
- « Aller vers » / accompagner les personnes en difficultés et isolées dans l'accès à leurs droits
- Qualifier l'accueil
- Faciliter l'égalité d'accès aux aides, lutter contre le sentiment de stigmatisation

Axe 2 : Qualifier et développer l'accueil Petite enfance – Enfance – Jeunesse

- Répondre aux besoins des publics de la petite enfance
- Mieux prendre en compte les besoins de l'Enfance-Jeunesse
- Améliorer les conditions de scolarisation

Axe 3 : Faciliter l'insertion sociale et professionnelle

- Faciliter l'insertion des actifs en difficultés
- Soutenir les ménages confrontés à différentes formes de précarité

Axe 4: Soutenir et encourager la vitalité des liens sociaux

- Lutter contre la solitude et l'isolement
- Encourager et soutenir les dynamiques et initiatives collectives d'entraide

En lien avec le projet de service du CLIC, du projet de fonctionnement du RPAM, du Contrat local de Santé, du Plan Local de l'Habitat, les actions de la Maison de l'emploi

LES CRITERES DE REUSSITE ET INDICATEURS DE MESURE

Axe 1 : Renforcer l'accès aux droits et aux aides

Une amélioration de la connaissance des droits et des aides (pour les CCAS ; le CLIC, les paniers partagés, le RPAM, la MDE)

- Evolution du nb de demandes de services et d'aides (pers en situation de précarité, pers âgées, pers handicapées, parents/petite enfance, demandeur d'emploi)
- Evolution du nb de dossiers déposés complets en 1° intention
- Evolution de la part des dossiers pris en charge (acceptés) par rapport à la demande

Une plus grande prise en compte des publics isolés, dans l'accès aux droits

- Evolution du nb de nouveaux ménages accueillis, sans lien préalable avec des services sociaux (sens large) et part de ces ménages qui ont été aidés par la mise en place d'un accompagnement, d'un service ou la délivrance d'une prestation (aide...)

Une amélioration de l'accueil dans les services

- Évolution du nb de collectivités adhérant à la charte de l'accueil
- Evolution de la satisfaction des usagers·ères (enquête flash 1/an)

Une diminution du sentiment de stigmatisation

- Evolution de la part de recours aux aides dans les catégories de public sensibilisé (ex : public informé sur les aides existantes par le CLIC, par les CCAS ...)

Axe 2 : Qualifier et développer l'accueil Petite enfance – Enfance – Jeunesse

Une offre d'accueil petite enfance développée et plus inclusive sur le territoire

- Evolution du nb de places en mode d'accueil (individuelles et collectives) à l'échelle intercommunale et aux échelles communales
- Evolution du nb de structures petite enfance disposant des bonifications CAF Handicap et Mixité sociale

Une offre Enfance-Jeunesse mieux connue et inclusive

- Evolution de la satisfaction des usagers·ères sur l'information concernant l'offre enfance-jeunesse (enquête triennale)
- Nb de structures, gestionnaires d'accueils de loisirs, accompagnées par la CAF sur l'intégration du handicap
- Nb d'accueils de loisirs signataires de la charte de l'accueil inclusif

Une amélioration des conditions de scolarisation

- Création d'un lycée d'Iroise

Axe 3 : Faciliter l'insertion sociale et professionnelle

Une amélioration de l'insertion des actifs en difficultés

- Evolution de l'offre de clauses d'insertion dans les marchés publics (évolution du nbre d'heures et évolution des communes adhérentes au dispositif)
- Création d'une offre d'insertion adaptée aux personnes les plus éloignées de l'emploi, peu ou non mobiles (ACI)
- Evolution du taux de scolarisation des 18-24 ans
- Evolution des mesures de formation qualifiante proposées aux demandeurs d'emploi les plus vulnérables

Une diminution des situations de précarité

- Cf. Indicateurs de l'Axe 1 : accès aux droits

Axe 4 : Soutenir et encourager la vitalité des liens sociaux

De nouvelles réponses aux problématiques de solitude et d'isolement

- Mise en place des registres communaux des personnes fragiles isolées dans toutes les communes
- Mise en œuvre de visites de convivialité

Le maintien des dynamiques collectives d'entraide

- Evolution du nb d'associations locales en fonctionnement (tenue de l'AG annuelle)
- Evolution du nb de bénévoles dans les 10 principales associations non ou peu professionnalisées
- Evolution du nb de bénévoles régulièrement mobilisés par des communes/CCAS

LES ACTIONS NOUVELLES PROPOSEES : LA NATURE DE CES ACTIONS ET LEUR PILOTAGE

Communes

Actions structurantes

- Règlementation et guide des aides extra-légales locales
- Stratégie de communication sur l'offre de loisirs Enfance-Jeunesse locale (particulièrement associative)
- Renforcement de la contribution des structures sociales (Centre Social et Espace de Vie Sociale) à la vie sociale locale: actions Hors les murs
- Expérimenter avec un EVS ou le centre social, le groupement d'achats solidaires
- Soutien aux projets de tiers lieux (lieu de vie, local) dans les communes peu pourvues en équipement associatif
- Les actions Petite enfance - enfance - jeunesse

Bonnes pratiques

- Mise à jour des registres communaux des personnes fragiles isolées
- Mise en place de pratiques de « l'aller vers » (proposition de soutien aux ménages en difficultés repérés en mairie)

CAF

- Soutien et accompagnement des structures d'accueil petite enfance dans l'accueil des publics à besoins spécifiques
- Charte de l'accueil inclusif dans les accueils de loisirs enfance-jeunesse
- Soutien au développement des structures petite enfance (extension multi-accueil ; création de MAM etc...)

CCPI

Actions phares

- Création d'un bus des services, communes peu ou pas desservies
- Création d'un service d'information jeunesse (SIJ) itinérant
- Création d'une épicerie sociale mobile
- Etude d'implantation d'un lycée en Pays d'Iroise
- Soutien à la création d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI)
- Guide d'accès aux droits grand public

Actions structurantes

- Observation des besoins et de l'offre Petite enfance (Rpam)
- Soutien aux acteurs des métiers du soin-appui à l'innovation pr recruter
- Analyse 18-24 ans sortants du système scolaire
- Annuaire ressources pour les professionnels de l'accueil "social" (vieillesse, handicap, logement....)

Bonnes pratiques

- Accueil spécialisé des saisonniers
- Charte de l'accueil des services publics

Conseil Départemental

Création du bus services



 **Axe : Renforcer l'accès aux droits et aux aides**

 **Maitre d'ouvrage : Pays d'Iroise Communauté**

 **Public : Tout public**

Rappel des besoins

Des communes sous-équipées en services publics

Des communes ne disposant d'aucune permanence de services publics et peu ou mal desservies par les transports collectifs.

Des communes avec présence ponctuelles de services (sur RDV) et peu ou mal desservies

Contenu

Un bus aménagé avec des PC + internet, qui permet d'accueillir et d'accompagner des usagers sur l'accès à plusieurs services digitalisés (CAF, Pôle emploi, CPAM...). Des services complémentaires physiquement présents selon les besoins à définir avec les communes impliquées.

Partenaires (a minima)

Etat, Conseil départemental, CAF, CPAM, MSA, CARSAT, Pôle emploi, Trésorerie publique, CIDFF ; Maison France services de Plouarzel ; Communes intéressées

Indicateurs d'évaluation

- Nb de communes sans aucune permanence de services publics desservies par le Bus des services au moins 2 fois par mois
- Degré de satisfaction des citoyens-usagers (enquête N+1)

1^{ères} étapes de mise en œuvre

- Prendre contact avec le référent Plan de relance à l'échelle départementale pour connaître les possibilités de mobilisation des financements du Plan de relance
- Identifier les communes souhaitant intégrer la réflexion (minimum 5)
- Constituer un groupe de travail rassemblant les communes volontaires seules dans un 1^{er} temps pour préciser/valider les critères d'attribution de passage, puis avec les partenaires cités plus haut pour préciser le fonctionnement, le rôle et les ressources que chacun peut mettre à disposition. (Prévoir 3 rencontres *a minima*)

Types d'impact financier

Fonctionnement : 2 ETP formés à l'accueil polyvalent

Réfléchir éventuellement à une mutualisation avec les moyens RH de la Maison France services de Plouarzel

Investissement : 1 bus aménagé et équipé de matériel numérique

Financements mobilisables

Etat : Plan de relance + stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

CD 29 – au titre des Projets structurants d'intérêt communautaire

CAF : CTG - Accès aux droits, médiation numérique, inclusion numérique

Calendrier

Septembre 2022 à décembre 2022 : définition du projet (ses modalités de fonctionnement notamment lieu et fréquence des permanences)


Courant 2023 : Mise en service du Bus des services

Création d'une épicerie sociale mobile



 **Axe : Faciliter l'insertion sociale et professionnelle**

 **Maitre d'ouvrage: Pays d'Iroise communauté**

 **Public : Les personnes en situation de précarité**

Rappel des besoins

L'épicerie sociale mobile Rosalie de l'association saint-Vincent de Paul ne fonctionne plus depuis mai 2021 en raison d'une panne du véhicule. De nombreuses communes le déplorent.

Contenu

Remettre en route un service d'épicerie mobile desservant toutes les communes volontaires, sur base d'un cahier des charges qui permette une offre de qualité et ouverte à tous les usagers en situation de précarité. Viser une adhésion à l'ANDES pour optimiser la qualité du service.

Partenaires (a minima)

Communes/CCAS intéressés ; Conseil départemental ; Banque alimentaire ; association Saint-Vincent-de-Paul, Restos du Cœur

Indicateurs d'évaluation

- Nb de communes desservies au moins une fois tous les 15 jours par l'épicerie sociale itinérante
- Nb de personnes usagères et profil
- Part des ménages accueillis par rapport au public visé (nb ménage potentiels)
- Satisfaction des usagers (enquête annuelle de satisfaction)

1^{ères} étapes de mise en œuvre

- Identifier les communes souhaitant intégrer la réflexion (minimum 5)
- Constituer un groupe de travail rassemblant les communes volontaires et les partenaires cités plus haut pour :
- Mettre à plat l'offre globale d'aide alimentaire sur le territoire (notamment aides apportées par les CCAS, Paniers partage) et déterminer ainsi l'articulation de l'épicerie avec l'offre existante et quantifier les besoins (publics et territoires)
- Déterminer les modalités de fonctionnement : sources d'approvisionnement, lieux et fréquences des passages ...
- Identifier le budget utile et les ressources/financements mobilisables
- Formaliser les modalités de suivi du projet : instances de suivi, place à terme d'un Comité des usagers (cf. orientation 3 du PST)

Type d'impact financier

Fonctionnement : ressources internes pour animation du groupe de travail

Financements mobilisables

Etat : Plan de relance / AAP de l'ANDES + Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté


Calendrier

Septembre 2022 à novembre 2022 : Elaboration du projet

1er trimestre 2023 : Mise en service de l'épicerie solidaire itinérante

Création d'un Service Information Jeunesse itinérant



 **Axe : Qualifier et développer l'accueil**
Petite enfance – Enfance – Jeunesse

 **Maitre d'ouvrage: Pays d'Iroise**
communauté

 **Public : Jeunes 15-30 ans**

Rappel des besoins

L'information en direction des jeunes qu'elle concerne la formation, l'accès aux droits, à la culture et aux loisirs, le logement, la mobilité, la santé a été qualifiée de déficiente dans les différents temps du diagnostic, lors des entretiens individuels et collectifs menés avec des jeunes du territoire, mais également en ateliers et dans l'enquête à distance.

Contenu

Proposer un **accueil de proximité**, libre, anonyme et de qualité, délivrant une information objective, vérifiée et actualisée sur des thématiques aussi diverses que : formations, métiers, emploi, stage, logement, santé, droits, vie pratique, vacances, loisirs, engagement, projets, international...

Cet **accueil local** doit se dérouler **dans un lieu de vie sociale existant, accueillant déjà, si possible, un public de jeunes** (structures de vie sociale, structure de loisirs ou le cas échéant Médiathèque...). Un lien pourra être fait avec le bus des services.

Eléments de cadrage

L'Information Jeunesse est **une mission de service public**, définie et garantie par l'Etat, c'est un service **de proximité gratuit, dédié aux jeunes et à leurs familles**, où ils peuvent bénéficier de l'accompagnement individualisé de professionnels formés et de mise à disposition de documentations de qualité. Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports labellise les structures qui constituent le réseau Information Jeunesse (IJ) : le réseau IJ est composé de structures nationales (CIDJ), régionales (CRIJ) et infra régionales (Bureaux IJ, Points IJ, SIJ/Structures ou Services IJ). L'Etat finance les CRIJ.

Les structures IJ peuvent présenter différentes formes juridiques (associations, collectivité locale, etc.)

Les bénéficiaires sont principalement les jeunes, mais sont également concernés les parents, enseignants, travailleurs sociaux...

Plus de détails : [le Processus de labellisation des structures « Information Jeunesse »](#)



Partenaires

Etat, Région, CRIJ, Conseil départemental, CAF, les Communes intéressées, le centre social et les EVS ainsi que les associations en charge de l'animation jeunesse, les collègues,...

Indicateurs d'évaluation

- Nb de communes desservies
- Nb de jeunes et de parents accueillis par permanence et au total : âge et thématiques concernée (formation, accès aux droits, accès à la culture et aux loisirs ...)
- Nb de partenaires accueillis
- Degré de satisfaction des usagers (enquête N+1) jeunes, parents et partenaires

1ères étapes de mise en œuvre

- Prendre contact avec le CRIJ Bretagne (coordinateur départemental) pour préciser le cadre réglementaire notamment pour les SIJ itinérants (locaux etc...) et la procédure
- Constituer un groupe de travail rassemblant les communes volontaires et les partenaires cités plus haut pour rédiger le cahier des charges d'une 1ère expérimentation sur 12 mois)
- Constituer les demandes de labellisation et les demandes de financement
- Recruter et organiser les permanences (accès aux fonds documentaires ; aménagement locaux...)
- Lancer l'action et faire un 1^{er} bilan à 3 mois

Types d'impact financier

Fonctionnement : 1,5 ETP formé + Adhésion au CRIJ + Matériel de fonctionnement

Investissement : A définir : petits investissements/équipements

Financements mobilisables

La Région : au titre du Plan Breton de mobilisation pour les jeunes (Chantier n° 12 : Développer une approche territoriale différenciée afin de favoriser l'accès aux droits et aux services pour les jeunes en milieu rural et dans les quartiers « politique de la ville »)

Le Conseil départemental

La CAF : en lien avec la CTG

Calendrier

Juin 2022 à décembre 2022 : prise de contact avec le CRIJ ; constitution du groupe de travail et rédaction du cahier des charges

Janvier-Mars : démarches de labellisation et demandes de subvention


Au plus tard début septembre 2023 : Démarrage des permanences et 1° bilan à 3 mois

GUIDE D'ACCES AUX DROITS – VOLET ACCES AUX DROITS SUR LES SITES INTERNET DES COMMUNES



= l'objectif prioritaire

X = les objectifs secondaires

Garantir sur l'ensemble du territoire un accès effectif aux droits		Faire connaître les droits et les aides dans son ensemble et à tous les publics	
« Aller vers » / accompagner les personnes en difficultés et isolées dans l'accès à leurs droits	X	Faciliter les démarches d'accès aux droits en ligne	X
Lutter contre les exclusions et les phénomènes de stigmatisation		Prendre en compte la situation des personnes et l'évolutions des besoins locaux	
Assurer une veille des besoins sociaux		Promouvoir un accès aux droits de qualité pour toutes et tous	X

Comment l'action imaginée devrait-elle fonctionner pour répondre aux besoins ?

Préciser le contenu de l'action, son déroulement

Création d'un onglet « Mes droits » sur les sites Internet es communes avec un classement par thème (santé, énergie, ...) avec une présentation des organismes et un volet "contact" des professionnels / institutions et des associations.

En complément, un annuaire papier mis à disposition dans les mairies et publier/diffuser.

Nomination d'un responsable en charge de la mise à jour régulière

Qui est plus particulièrement concerné ? (Préciser les publics, tranches d'âge, situation familiale ...)

- ❖ Toutes les personnes en difficultés, toutes tranches d'âge confondus

Quels partenaires associer ?

- ❖ Associer a minima les partenaires compétents thématiques cités ci-dessus (ex : santé, énergie, ...)

Quand cette action doit-elle avoir lieu ?

Quel serait le moment opportun pour la démarrer, pourquoi ?

- ❖ La démarrer maintenant et assurer la mise à jour une fois par an

Quels seraient les créneaux (journaliers, horaires...) les plus pertinents ?

- ❖ Un rappel hebdomadaire (dans le BIM par exemple) sur l'existence de l'onglet « Mes droits » sur les sites Internet des villes et de l'annuaire papier disponible en mairies

Où cette action doit-elle se dérouler ?

- ❖ L'ensemble des communes de la CCPI

Qu'est-ce que l'action imaginée doit absolument comporter ?

- ❖ Un vocabulaire simplifié et accessible à toutes et tous

Comment le public visé par cette action pourrait-il donner son avis et être entendu ?

- ❖ Réaliser une phase test de l'onglet « Mes droits » auprès d'habitants
- ❖ Prévoir un espace dans l'onglet « Mes droits » pour que les personnes puissent donner leurs avis

Qu'est-ce qui vous fera dire que cette action a répondu au(x) besoin(s) ?

- ❖ Si les personnes qui recherchent les informations, les ont trouvées sur le site

En synthèse, 3 mots clés qui définissent l'action imaginée

VISIBILITE	ACCESSIBILITE DE SITE	REPONSE RAPIDE
------------	-----------------------	----------------

Annuaire ressources pour les professionnels de l'accueil "social"



= l'objectif prioritaire

X = les objectifs secondaires

Garantir sur l'ensemble du territoire un accès effectif aux droits	X	Faire connaître les droits et les aides dans son ensemble et à tous les publics	
« Aller vers » / accompagner les personnes en difficultés et isolées dans l'accès à leurs droits		Faciliter les démarches d'accès aux droits en ligne	
Lutter contre les exclusions et les phénomènes de stigmatisation		Prendre en compte la situation des personnes et l'évolutions des besoins locaux	
Assurer une veille des besoins sociaux		Promouvoir un accès aux droits de qualité pour toutes et tous	

Comment l'action imaginée devrait-elle fonctionner pour répondre aux besoins ?

Préciser le contenu de l'action, son déroulement

Mise en place d'un réseau d'acteurs (élus, institutionnels/professionnels, associations) en groupe de travail pour réaliser l'annuaire

Qui est plus particulièrement concerné ? (Préciser les publics, tranches d'âge, situation familiale ...)

- ❖ Tous les habitants

Quels partenaires associer ?

- ❖ CCPI, Communes, Associations, Professionnels, Institutions

Quand cette action doit-elle avoir lieu ?

Quel serait le moment opportun pour la démarrer, pourquoi ?

- ❖ 2022 : mise en place des groupes de travail
- ❖ 2023 : présentation de l'annuaire

Quels seraient les créneaux (journaliers, horaires...) les plus pertinents ?

- ❖ Non concerné

Où cette action doit-elle se dérouler ?

- ❖ L'ensemble des communes de la CCPI

Qu'est-ce que l'action imaginée doit absolument comporter ?

- ❖ Une participation active de tous les partenaires

Comment le public visé par cette action pourrait-il donner son avis et être entendu ?

- ❖ Enquête de satisfaction

Qu'est-ce qui vous fera dire que cette action a répondu au(x) besoin(s) ?


- ❖ Evolution du nombre d'intermédiaires avant d'arriver à la réponse

En synthèse, 3 mots clés qui définissent l'action imaginée

EFFICIENCE	SIMPLICITE	ENSEMBLE
------------	------------	----------

CREATION DE TIERS-LIEUX POUR FACILITER LES LIENS SOCIAUX

 = l'objectif prioritaire **X** = les objectifs secondaires

Améliorer l'accès aux soins et aux droits en santé, des ménages modestes et des ménages vulnérables		Améliorer l'offre de soins spécialisés et l'accès à cette offre	
Soutenir le bien-être et la santé des personnes en situation de vulnérabilité	X	Soutenir l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées par l'adaptation de l'espace public et des services publics	
Promouvoir la santé des adolescents et des jeunes adultes	X	Faire connaître les acteurs et actions de soutien à la parentalité sur le territoire (les services de la CCPI (RPAM, Maison de l'emploi, CLIC), associations d'assistantes maternelles, Centre social, Espaces de vie sociale)	X
Identifier et agir sur les expositions et les impacts de l'environnement sur la santé des habitant·e·s du Pays d'Iroise		Développer la participation des citoyennes et citoyens dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des démarches et projets "Santé et Bien-être" en Pays d'Iroise	X
Faciliter l'entraide et l'émulation de projets portés par les habitants (objectif ajouté)			

Comment l'action imaginée devrait-elle fonctionner pour répondre aux besoins ?

Le tiers-lieu est localisé dans le centre-bourg, il est géré par un comité d'habitants, éventuellement des professionnels.

Une convention est signée avec la mairie.

Le tiers-lieu est un lieu d'échange, d'information, d'événementiels avec des activités thématiques

L'objectif étant que les habitants s'approprient le lieu, les habitants ont invités lui « donner son style » (dans l'aménagement et le contenu de ce qui y est proposé), en ce sens, le tiers-lieu n'est pas un lieu formaté

Qui est plus particulièrement concerné ? (Préciser les publics, tranches d'âge, situation familiale ...)

- ❖ Tout public

Quels partenaires associer ?

- ❖ La commune
- ❖ Les associations locales, les professionnels

Quel serait le moment opportun pour la démarrer, pourquoi ?

- ❖ Après la création d'un collectif d'habitants

Quels seraient les créneaux (journaliers, horaires...) les plus pertinents ?

- ❖ Journalier : 10h à 18h au démarrage, adaptée en suite en fonction des besoins et des disponibilités

Où cette action doit-elle se dérouler ?

- ❖ Dans toutes les communes du pays d'Iroise

Qu'est-ce que l'action imaginée doit absolument comporter ?

- ❖ Espace d'information
- ❖ Accès informatique
- ❖ Accès PMR

Comment le public visé par cette action pourrait-il donner son avis et être entendu ?

- ❖ Des réunions
- ❖ Des sondages, des consultations

Qu'est-ce qui vous fera dire que cette action a répondu au(x) besoin(s) ?

- ❖ Si un lieu est créé
- ❖ Si les habitants font vivre le lieu et le pérennisent

En synthèse, 3 mots clés qui définissent l'action imaginée








ENTRAIDE	INFORMATION	CONVIVALITE
----------	-------------	-------------

LA NATURE DES ACTIONS ET LEUR IMPACT FINANCIER POUR LA CCPI

Axe 1 : Renforcer l'accès aux droits et aux aides

Type d'action	Intitulé d'action	Type d'impact financier pour la CCPI		
		Investissement	Fonctionnement	Pistes de cofinancement
	Bus des services	X	X	Plan de relance + Pacte 29 (projet d'intérêt communautaire)
	Guide d'accès aux droits grand public		X	AAP Etat Développer la coopération avec mes partenaires et usagers grâce au numérique
	Annuaire des ressources du territoire pour les professionnels		X	
	Règlement et plaquette des aides extra-légales locales			
	Développement de l'accompagnement au numérique sur l'ensemble du territoire et pérennisation		X	Potentiellement Plan de relance, Conférence des financeurs
	Charte de l'accueil des services publics communaux et communautaires		X	
	Renforcer le rôle et les missions d'appui des services communautaires auprès des acteurs locaux (habitants, associations, entreprises, communes)			






Axe 2 : Qualifier et développer l'accueil Petite enfance – Enfance – Jeunesse

Type d'action	Intitulé d'action	Type d'impact financier pour la CCPI		
		Investissement	Fonctionnement	Pistes de co-financement
	Création d'un service Information Jeunesse	X	X	Région BZH (par délégation de l'Etat sur Info Jeunesse + CTG
	Etude de faisabilité d'un lycée en Pays d'Iroise			
	Renforcement de l'observation des besoins et de l'offre petite enfance		X	CTG
	Une stratégie de communication sur l'offre de loisirs Enfance-jeunesse locale (particulièrement associative)			
	Accompagnement des structures d'accueil petite enfance dans l'accueil des publics à besoins spécifiques			
	Charte de l'accueil inclusif dans les accueils de loisirs enfance-jeunesse			
	Soutien au développement des petites structures petite enfance (MAM...)			

Axe 3 : Faciliter l'insertion sociale et professionnelle

Type d'action	Intitulé d'action	Type d'impact financier pour la CCPI		
		Investissement	Fonctionnement	Pistes de co-financement
	Création d'une épicerie sociale mobile	X	X	AAP de l'ANDES/France Relance. CD 29
	Soutien à la création d'un atelier chantier d'insertion		X	Etat – CD 29 Selon le projet Fds Européens
	Soutien aux acteurs des métiers du soin/appui innovation socioéconomique pour recruter/qualifier (animation de collectif, visites/rencontres ...)		X	Région
	Analyse 18-24 ans sortant du système scolaire		X	RH interne
	Accueil spécialisé des saisonniers			Pôle Emploi Région BZH

Axe 4 : Soutenir et encourager la vitalité des liens sociaux

Type d'action	Intitulé d'action	Type d'impact financier pour la CCPI		
		Investissement	Fonctionnement	Pistes de co-financement
	Soutien dynamique associative/forum annuel du bénévolat, formation des bénévoles...			Région BZH, par délégation de l'Etat
	Soutien aux projets de tiers lieux par et dans les communes peu pourvues en équipement dédié à la vie sociale			
	Renforcement de la contribution des structures sociales (CS et EVS) à la vie sociale locale: actions Hors les murs			
	Identification et mise à jour des registres communaux des personnes fragiles isolées			
	Mise en place de pratiques de « l'aller vers » (proposition de soutien aux ménages en difficultés repérés en mairie)		X	

ORIENTATION 2 : PROMOUVOIR ET RENFORCER LA QUALITE DE VIE ET LE BIEN-ETRE

LES FINALITES

- ✓ Proposer des offres résidentielles adaptées à tous les besoins
- ✓ Offrir les conditions d'un « mieux vivre individuel » et du « vivre ensemble tous âges confondus »
- ✓ Conforter et développer la cohésion sociale et les solidarités
- ✓ Garantir une mobilité quotidienne accessible à toutes et tous et sécurisée

LES AXES ET OBJECTIFS

Axe 1 : Offrir des conditions d'habitat de qualité et adaptées aux étapes clés de la vie

- Faciliter les parcours résidentiels des jeunes
- Soutenir le « bien vieillir chez soi »
- Développer et diversifier une offre de logements abordables
- Anticiper et répondre aux situations de mal-logement
- Agir pour une offre de logements de qualité

En lien avec

Le **Programme Local de l'habitat**
(PLH)

Axe 2 : Faciliter et sécuriser les mobilités quotidiennes

- Répondre aux besoins des personnes isolées et fragiles
- Promouvoir des solutions de déplacements collectifs
- Faciliter les déplacements doux

Le **Plan de Mobilité Simplifié**
(PMS)

Axe 3 : Favoriser le bien-être physique et psychique

- Promouvoir la santé mentale
- Renforcer la prévention-agir pour retarder les maladies ou dysfonctions
- Lutter contre les violences intra-familiales

Le **Contrat Local de Santé**
(CLS)

LES CRITERES DE REUSSITE ET INDICATEURS DE MESURE

Axe 1 : Offrir des conditions d'habitat de qualité et adaptées aux étapes clés de la vie

Le développement d'une offre diversifiée et abordable à destination de jeunes

- Evolution de la part des jeunes adultes dans la population
- Nb de structures et de logements en résidence social jeunes actifs (FJT) par commune
- Taux d'occupation des logements résidence social jeunes actifs (FJT)
- Nb de jeunes logés chez un ménage âgé (logt intergénérationnel) en fonction de leur profil (étudiants, apprentis, saisonniers, jeunes actifs)
- Taux de satisfaction des demandes de logement social des jeunes de moins 30 ans
- Nb et part des saisonniers logés en camping

Une amélioration de la qualité de vie à domicile des séniors

- Nb de ménages âgés de 65 ans et plus accompagnés par le CLIC dans la constitution d'une demande d'aide à l'amélioration/adaptation du logement et part des dossier acceptés (financements et travaux réalisés)
- Nb de structures et de logements en résidence autonomie par commune
- Coût du loyer en m² dans les résidences autonomie en fonction du secteur (privé – public)
- Evolution du taux de non-recours à l'APA à domicile (personnes effectivement bénéficiaires / personnes potentiellement éligibles)

Une amélioration du parcours résidentiel des ménages aux revenus modestes

- Evolution du nb de logements locatifs sociaux par taille et par commune et à l'échelle du pays d'Iroise
- Coût du loyer au m² dans le parc locatif privé
- Evolution du nb de logements locatifs sociaux par taille et par commune et à l'échelle du pays d'Iroise
- Evolution du nb de logements en accession sociale

Une amélioration des conditions de logement des personnes mal logés ou sans logement

- Nb de logements réhabilités dans le cadre de l'OPAH en fonction du segment du parc (propriétaires occupants / propriétaires bailleurs) et de la commune d'implantation
- Nb de logements réhabilités dans le parc locatif social
- Taux annuel de réalisation des travaux de réhabilitation (programmés) dans le parc locatif social
- Evolution du nb de ménages en suroccupation en fonction du segment du parc (locatif social, locatif privé, propriétaire) et par commune
- Délai moyen d'accès (et délai minimum et maximum) à un logement d'urgence pour les ménages ayant sollicité un logement d'urgence

Axe 2 : Faciliter et sécuriser les mobilités quotidiennes

Une amélioration et diversification de l'offre à destination des personnes non motorisées et/ou à mobilité réduite

- Evolution du nb de communes desservies par au moins une ligne de transport collectif et évolution du nombre d'usager·ère·s
- Evolution du nb de communes desservies par une offre de transport à la demande adapté et évolution du nombre d'usager·ère·s
- Evolution du taux d'usage des transports en commun pour les déplacements domicile-travail

La sécurisation des déplacements des piétons particulièrement vulnérables (enfants et PMR)

- Nb et part des arrêts de bus aménagés avec un accès sécurisé
- Nb de communautés « co-déplacements scolaires » créées et nb d'enfants utilisateurs

Axe 3 : Favoriser le bien-être physique et psychique

Une amélioration de l'accompagnement des jeunes en situation de souffrance psychique

- Nb de jeunes ayant sollicité le PAEJ pour une problématique de santé mentale (addictions ; violences familiales, scolaires ; pensées suicidaires ...) et part de ces jeunes ayant été orientés et pris en charge par un partenaire compétent
- Nb et part des professionnel·le·s intervenant auprès des jeunes et formés aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) – Module Jeunes
- Evolution du délai moyen d'attente pour un 1^{er} rdv au CMP

Le développement d'une approche multidimensionnelle de la prévention et de la promotion du bien-être

- Nb et part des professionnel·le·s intervenant au sein des services publics et des associations locales formés aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)
- Nb et part des communes et équipements culturels signataires de la Charte Culture-Handicap
- Nb de parcours "Santé - Bien-être" accessibles à tous (et localisation)
- Nb et part des services publics, des associations, des équipements culturels, sportifs, de loisirs initiant des actions « hors les murs » visant « l'aller-vers » les personnes en situation de fragilité et/ou d'isolement
- Evolution du nb de structures d'accueil petite enfance et enfance sensibilisé (par la CAF) à la question du handicap et évolution des bonifications Handicap et Social perçues par les EAJE

Une amélioration du soutien et de l'accompagnement des femmes et enfants victimes de violence

- Délai moyen d'accès (et délai minimum et maximum) à un logement d'urgence pour les ménages ayant sollicité un logement d'urgence
- Nb et part des professionnel·le·s intervenant auprès des jeunes et formés aux Premiers Secours en mentale – Module Jeunes

LES ACTIONS NOUVELLES PROPOSEES : LA NATURE DE CES ACTIONS ET LEUR PILOTAGE

Communes

Actions structurantes

- * Soutien au développement du logement intergénérationnel
- * Maillage de petites résidences autonomes
- * Développement visites de convivialité
- * Achats groupés avec gestion partagée de véhicules adaptés
- * Adaptation du cadre de vie - aménagement d'espaces publics accueillants pour les PMR
- * Développement de parcours santé-bien-être (type physio-parcs)
- * Développement d'un réseau de cheminements piétons sécurisés
- * Sécurisation et facilitation des déplacements cyclistes
- * Développement de l'offre locative publique et de l'accession sociale

Actions bonnes pratiques

- * Suivi des réclamations des locataires du parc locatif public (fiche "réclamation suivi")

CCPI

Actions-phares

- * Maillage de foyers de jeunes travailleurs
- * Création de structures d'habitat modulaires
- * Création d'un maillage d'arrêts de bus scolaires adapté
- * Elaboration d'un Plan de Mobilité simplifié
- * Amélioration du réseau de transport collectif (TAD, lignes régulières)

Actions structurantes

- * Déploiement du covoiturage solidaire
- * Création de communauté de co-voyageurs
- * Sécurisation et facilitation des déplacements cyclistes
- * Etude sur l'opportunité de créer un "Fonds de trésorerie amélioration-adaptation des logements"

Bonnes pratiques

- * Communication des critères d'accès des logements d'urgence communautaires et inscription des femmes victimes de violences parmi les publics prioritaires
- * Sensibilisation aux avantages d'une offre locative publique
- * Soutien à la valorisation du service collaboratif de prêts de véhicules adaptés (Wheeliz)
- * Formation des professionnels aux PSSM
- * Faciliter l'information sur les solutions de répit aux aidants familiaux
- * Déploiement de la Charte Culture / Handicap

Caf

Action structurante

- * Valorisation de l'action du PAEJ

Conseil départemental

Action structurante

- * Sensibilisation des enfants exposés aux violences intra-familiales

Création d'un maillage de structures d'habitat pour jeunes travailleurs



 **Axe : Offrir des conditions d'habitat de qualité et adaptées aux étapes clés de la vie**

 **Maitre d'ouvrage: Pays d'Iroise communauté**

 **Public : Jeunes 18-25 ans**

Rappel des besoins

Des jeunes actifs sans solution de logement sur le territoire, dans l'obligation de s'éloigner de leur commune

Des entreprises qui peinent à recruter des jeunes faute de pouvoir les orienter pour accéder au logement à proximité

Une offre de transport en commun peu développée pour accéder au territoire et 30% des demandeurs d'emploi sans permis

De nombreux saisonniers sur une longue période de l'année

Contenu

Maillage du territoire par plusieurs petites (6-8 logts) structures de logements dédiées aux jeunes actifs en début de parcours professionnel et aux jeunes saisonniers. Proposer des durées de séjours souples (d'un mois à deux ans) et des préavis de départ courts pour maximiser l'usage.

Éléments de cadrage

Les FJT relèvent de deux codes de loi : code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et code de la Construction et de l'Habitat (CCH), ce qui leur demande de s'inscrire dans deux réglementations, et d'avoir **un double statut** : établissement et service social et médicosocial (ESSMS) et résidence sociale (RS).

Les publics accueillis en FJT sont prioritairement des jeunes en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle âgés de 16 à 25 ans : des actifs occupés, demandeurs d'emploi ou en formation (étudiants, apprentis, formation en alternance, formation d'insertion...) ; des jeunes en situation de rupture sociale et familiale, de décohabitation ; enfin le cas échéant, les FJT peuvent accueillir des jeunes couples avec ou sans enfant ou des familles monoparentales.

Les FJT doivent mettre en place **un projet social** ayant notamment pour objet de préciser les modalités d'accompagnement proposés aux jeunes pour leur permettre d'accéder à terme (2 ans) un logement autonome (statut locataire).

Les FJT sont des structures pouvant **être gérées** par des associations régies par la loi de 1901, des centres communaux d'action sociale, des collectivités territoriales ou des mutuelles, dans certains cas des organismes HLM

En tant que Résidence Sociale (et depuis la Loi MOLLE du 25 mars 2009 puis la Loi ALUR du 24 mars 2014), les FJT s'inscrivent dans le périmètre de l'offre mise à disposition du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO).

Partenaires

Etat (DDTM/DDETS), CAF, Conseil départemental

Communes et Entreprises locales ; Mission locale

Conseil Régional, URHAJ, Bailleurs HLM, Action Logement

Indicateurs d'évaluation

- Nb de jeunes résidents de moins de 25 ans exerçant une activité salariée, en alternance, en stage professionnel, ou en recherche d'emploi
- Nb et localisation des logements jeunes travailleurs créés
- Evolution du nb de saisonniers sans solution de logement ou hébergés en camping
- Degré de satisfaction des jeunes résidents

1ères étapes de mise en œuvre

- Prendre contact avec le CRIJ Bretagne (coordinateur départemental) pour préciser le cadre réglementaire notamment pour les SIJ itinérants (locaux etc...) et la procédure
- Prendre contact avec AILES, qui réalise pour le compte du CD 29, une étude sur les besoins en logement des jeunes à l'échelle du Finistère
- Identifier les communes souhaitant intégrer la réflexion (minimum 3)
- Constituer un groupe de travail rassemblant les communes volontaires et les partenaires cités plus haut pour :
 - Quantifier et qualifier les besoins
 - Elaborer le cahier des charges. (Prévoir 3 rencontres *a minima*)
- En parallèle, identifier le foncier disponible et adapté (à proximité des sites d'emploi et/ou accessibles en car)

Types d'impact financier

Fonctionnement : étude + ressources internes pour animation de la réflexion (puis de l'appel d'offre)

Financements mobilisables

Etat : investissement et /ou fonctionnement (Ingénierie sociale, financière et technique (ISFT) ; Intermédiation locative et gestion locative sociale (ILGLS) ; Maitrise d'ouvrage d'insertion (MOI)

CD 29 (aides à la pierre)

Action logement (investissement)

CAF (fonctionnement - prestation socio-éducative)

Calendrier

Septembre 2022 à mars 2023 : Analyse des besoins et identification du foncier disponible

Avril à mai 2023 : élaboration du cahier des charges

Mai à juin 2023 : Lancement de l'appel d'offre

Juillet à 2023 à août 2024 : Construction

Septembre 2024 : Mise en service des 1ers logements pour jeunes travailleurs

CREATION DE TIERS-LIEUX POUR FACILITER LES LIENS SOCIAUX



= l'objectif prioritaire **X** = les objectifs secondaires

Répondre aux besoins en logement de toutes et tous / produire et diversifier l'offre	X	Faciliter la vie « chez soi » (maintien à domicile, accès au logement adapté)	
Faciliter l'arrivée et le maintien des jeunes sur le territoire		Faciliter l'arrivée et le maintien des familles sur le territoire	
Lutter contre la précarité énergétique		Préserver la qualité du cadre de vie et du « bien habiter » / promouvoir des logements et des constructions de qualité	X
Faire connaître les droits et les aides (financières, techniques et humaines) à toutes et tous		Répondre aux situations de mal-logement et de rupture de logement	X

Comment l'action imaginée devrait-elle fonctionner pour répondre aux besoins ?

Des programmes de 5 à 10 logements : la taille du projet est à adapter en fonction de la population de la commune
 Des logements locatifs adaptés aux situations de handicap et comportant des espaces collectifs
 Des programmes comportant des services internes ou à proximité
 Des programmes situés proches des services et des commerces et éventuellement adossés à un EHPAD

Qui est plus particulièrement concerné ? (Préciser les publics, tranches d'âge, situation familiale ...)

- ❖ Toute personne en situation de handicap ou âgée, vivant seule ou en couple

Quels partenaires associer ?

- ❖ Offices HLM publics et privés, associations à but non lucratif,
- ❖ Les communes
- ❖ Des acteurs privés

Quel serait le moment opportun pour la démarrer, pourquoi ?

- ❖ Tout de suite

Quels seraient les créneaux (journaliers, horaires...) les plus pertinents ?

- ❖ Non concerné

Où cette action doit-elle se dérouler ?

- ❖ Un maillage à l'échelle de toutes les communes la CCPI

Qu'est-ce que l'action imaginée doit absolument comporter ?

- ❖ Une facilitation des liens entre les résidents d'une même résidence autonomie
- ❖ Une interaction de la vie de la résidence avec la vie de la commune

Comment le public visé par cette action pourrait-il donner son avis et être entendu ?

- ❖ Une réunion publique en amont pour présenter le projet et recueillir les avis
- ❖ Mise en place d'un Conseil de vie sociale au sein de la résidence ; d'un comité des locataires

Qu'est-ce qui vous fera dire que cette action a répondu au(x) besoin(s) ?

- ❖ Le taux d'occupation
- ❖ Un faible taux de rotation (= des personnes satisfaites de leur logement)

En synthèse, 3 mots clés qui définissent l'action imaginée

CONVIVILITE	SECURITE	(MAINTIEN) AUTONOMIE
-------------	----------	-------------------------

CREATION DE STRUCTURES D'HABITAT MODULAIRES



= l'objectif prioritaire **X** = les objectifs secondaires

Répondre aux besoins en logement de toutes et tous / produire et diversifier l'offre		Faciliter la vie « chez soi » (maintien à domicile, accès au logement adapté)	X
Faciliter l'arrivée et le maintien des jeunes sur le territoire		Faciliter l'arrivée et le maintien des familles sur le territoire	
Lutter contre la précarité énergétique	X	Préserver la qualité du cadre de vie et du « bien habiter » / promouvoir des logements et des constructions de qualité	X
Faire connaître les droits et les aides (financières, techniques et humaines) à toutes et tous	X	Répondre aux situations de mal-logement et de rupture de logement	

Comment l'action imaginée devrait-elle fonctionner pour répondre aux besoins ?

Construction d'habitations modulaires (rapidité et faible coût)
 Adaptation aux besoins des ménages
 Maillage de terrains viabilisés sur le Pays d'Iroise
 8 logements maximum par opération
 Une attention au respect de l'environnement : possibilité de retrouver l'état initial du terrain après occupation
 Une attention forte au cadre de vie (qualité de l'espace public) et à une insertion urbaine et paysagère qualitative
 Convention avec une société de constructions modulaires, les collectivités sont locataires des modules (qui restent donc propriété de la société de constructions modulaires)

Qui est plus particulièrement concerné ? (Préciser les publics, tranches d'âge, situation familiale ...)

- ❖ Tout public en transition de logement

Quels partenaires associer ?

- ❖ La société de construction modulaires, les bailleurs sociaux
- ❖ Formalisation des partenariats par convention tripartite (voire plus)

Quel serait le moment opportun pour la démarrer, pourquoi ?

- ❖ Le plus rapidement possible

Quels seraient les créneaux (journaliers, horaires...) les plus pertinents ?

- ❖ Non concerné

Où cette action doit-elle se dérouler ?

- ❖ L'ensemble du territoire CCPI

Qu'est-ce que l'action imaginée doit absolument comporter ?

- ❖ Flexibilité et confort

Comment le public visé par cette action pourrait-il donner son avis et être entendu ?

- ❖ En amont, par des enquêtes de besoins auprès des jeunes en recherche de logement, des CCAS et du CDAS, des personnes en logements d'urgence, de la Mission locale, les services de la CCPI
- ❖ Enquêtes de satisfaction auprès des ménages ayant occupé un logement modulaire

Qu'est-ce qui vous fera dire que cette action a répondu au(x) besoin(s) ?

- ❖ Le taux d'occupation des logements modulaires
- ❖ Le taux de rotation au sein des logement

En synthèse, 3 mots clés qui définissent l'action imaginée

RAPIDITE	FAIBLE COUT	MODULARITE
-----------------	--------------------	-------------------

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT INTERGENERATIONNEL



= l'objectif prioritaire X = les objectifs secondaires

Améliorer l'accès aux soins et aux droits en santé, des ménages modestes et des ménages vulnérables		Améliorer l'offre de soins spécialisés et l'accès à cette offre	
Soutenir le bien-être et la santé des personnes en situation de vulnérabilité (personnes seules quel que soit l'âge, ménage aidant/aidé, familles monoparentales, situation de handicap...)		Soutenir l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées par l'adaptation de l'espace public et des services publics	
Promouvoir la santé des adolescents et des jeunes adultes		Faire connaître les acteurs et actions de soutien à la parentalité sur le territoire	
Identifier et agir sur les expositions et les impacts de l'environnement sur la santé des habitant·e·s du Pays d'Iroise		Développer la participation des citoyen·ne·s dans la définition, mise en œuvre et évaluation des démarches et projets "Santé et Bien-être"	

Comment l'action imaginée devrait-elle fonctionner pour répondre aux besoins ?

Recenser les logements disponibles (personnes âgées intéressées) et les demandes d'hébergement (de la part de jeunes)
Prévoir un coordinateur-référent-médiateur pour mettre les personnes en relation, identifier les limites (et attentes) de chacun (les personnes âgées et les jeunes) et assurer le suivi du contrat.

La médiation est portée à l'échelle intercommunale et est confiée à une association compétente dans la gestion des cohabitations intergénérationnelles.
Communiquer notamment via les réseaux sociaux et aussi déposer les annonces (offre d'hébergement et/ou demande d'hébergement) dans les BIM

Qui est plus particulièrement concerné ? (Préciser les publics, tranches d'âge, situation familiale ...)

- ❖ Des étudiants, des jeunes en recherche d'emploi, des saisonniers
- ❖ Toute personne en recherche de logement

Quels partenaires associer ?

- ❖ Les Clubs des aînés (pour faciliter le relais d'information sur la démarche), les mairies
- ❖ Le futur Point Information jeunesse (cf fiche présentée ci-après)

Quel serait le moment opportun pour la démarrer, pourquoi ?

- ❖ Dès que possible

Quels seraient les créneaux (journaliers, horaires...) les plus pertinents ?

- ❖ Réfléchir aux créneaux et jours pendant lesquels le médiateur doit être disponible pour les personnes âgées et les jeunes

Où cette action doit-elle se dérouler ?

-
- ❖ Les communes du Pays d'Iroise

Qu'est-ce que l'action imaginée doit absolument comporter ?

- ❖ Une entente entre le jeune et la personne âgée
- ❖ Une offre d'hébergement de la part de propriétaires âgés et aussi de locataires âgés
- ❖ Une médiation

Comment le public visé par cette action pourrait-il donner son avis et être entendu ?

- ❖ Non renseigné par els participant·e·s

Qu'est-ce qui vous fera dire que cette action a répondu au(x) besoin(s) ?

- ❖ Le nombre de cohabitation entre jeunes et personnes âgées
- ❖ Recrutement de plusieurs coordinateurs-médiateurs

En synthèse, 3 mots clés qui définissent l'action imaginée

INTERGENERATION	CONFIANCE	COORDINATION
------------------------	------------------	---------------------

Fiche action travaillée lors de l'atelier Plan d'action « Mobilité »



= l'objectif prioritaire

X = les objectifs secondaires

Faire connaître l'offre de mobilité dans son ensemble, à tous les publics concernés.		Adapter les services de mobilité existants aux besoins locaux	
Faciliter la mobilité des personnes à mobilité réduite (parents/enfants de – de 6 ans, perte d'autonomie, handicap moteur, sensoriel, psychique...)	X	Sécuriser la mobilité des enfants et des jeunes (mobilité scolaire, mobilité/loisirs...)	
Faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi ou en début de parcours professionnel		Soutenir l'accès à la mobilité des ménages modestes et très modestes	X
Faciliter les déplacements au sein des communes	X	Desservir toutes les communes et faciliter les déplacements entre communes du Pays d'Iroise	X

Comment l'action imaginée devrait-elle fonctionner pour répondre aux besoins ?

Préciser le contenu de l'action, son déroulement

Pour la CCPI, il s'agit de s'appuyer sur l'offre de service existante mise en place par l'association Entraide + mais également par des communes (organisation de déplacements avec les minibus communaux) afin de favoriser le développement des offres sur l'ensemble du territoire. Faire connaître les services proposés et de pouvoir disposer d'une mise à disposition de véhicules adaptés.

Qui est plus particulièrement concerné ? (Préciser les publics, tranches d'âge, situation familiale ...)

- ❖ Tous les habitants de la CCPI

Quels partenaires associer ?

- ❖ CCPI, acteurs locaux, les communes de la CCPI

Quel serait le moment opportun pour la démarrer, pourquoi ?

- ❖ L'action est déjà commencée, il s'agit de la soutenir et de la développer

Quels seraient les créneaux (journaliers, horaires...) les plus pertinents ?

- ❖ Les créneaux doivent être adaptés à la demande

Où cette action doit-elle se dérouler ?

- ❖ Sur toutes les communes de la CCPI

Qu'est-ce que l'action imaginée doit absolument comporter ?

-
- ❖ Conserver le principe associatif

Comment le public visé par cette action pourrait-il donner son avis et être entendu ?

- ❖ Rencontres trimestrielles autour d'un goûter
- ❖ Invitation des usagères et usagers du service à l'Assemblée générale

Qu'est-ce qui vous fera dire que cette action a répondu au(x) besoin(s) ?


- ❖ Nombre d'adhérents (usager·ère·s du service)
- ❖ Degré de satisfaction d'adhérents (usager·ère·s du service)

En synthèse, 3 mots clés qui définissent l'action imaginée

MOBILITE	ENTRAIDE ASSOCIATIVE	LIEN SOCIAL
----------	----------------------	-------------

LE CO-DEPLACEMENT DES ENFANTS

 = l'objectif prioritaire X = les objectifs secondaires

Faire connaître l'offre de mobilité dans son ensemble, à tous les publics concernés.		Adapter les services de mobilité existants aux besoins locaux	X
Faciliter la mobilité des personnes à mobilité réduite (parents/enfants de – de 6 ans, perte d'autonomie, handicap moteur, sensoriel, psychique...)	X	Sécuriser la mobilité des enfants et des jeunes (mobilité scolaire, mobilité/loisirs...)	
Faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi ou en début de parcours professionnel		Soutenir l'accès à la mobilité des ménages modestes et très modestes	
Faciliter les déplacements au sein des communes	X	Desservir toutes les communes et faciliter les déplacements entre communes du Pays d'Iroise	X

Comment l'action imaginée devrait-elle fonctionner pour répondre aux besoins ?

Préciser le contenu de l'action, son déroulement

Créer du lien entre les personnes qui souhaitent trouver une solution pour la mobilité de leurs enfants.

Retenir une application adaptée au territoire

Signer une convention avec le porteur de l'application

Communiquer

Qui est plus particulièrement concerné ? (Préciser les publics, tranches d'âge, situation familiale ...)

- ❖ Les parents ayant des enfants scolarisés en primaire, au collège et au lycée
- ❖ Les enfants de 3 à 17 ans
- ❖ Toutes les familles

Quels partenaires associer ?

- ❖ Associations de parents
- ❖ Ecoles, collèges, lycées
- ❖ Communes
- ❖ Associations sportives et culturelles

Quel serait le moment opportun pour la démarrer, pourquoi ?

- ❖ Septembre 2022 mais communication dès le mois de juin 2022 et préparation de l'action dès janvier 2022

Quels seraient les créneaux (journaliers, horaires...) les plus pertinents ?

- ❖ Tous les jours en fonction des activités et des besoins de déplacements

Où cette action doit-elle se dérouler ?

- ❖ L'ensemble des communes de la CCPI

Qu'est-ce que l'action imaginée doit absolument comporter ?

- ❖ Un service adapté et sécurisé
- ❖ Un service pérenne (durable)
- ❖ Du lien social

Comment le public visé par cette action pourrait-il donner son avis et être entendu ?

- ❖ Par des enquêtes de satisfaction
- ❖ Par le biais du Comité des partenaires

Qu'est-ce qui vous fera dire que cette action a répondu au(x) besoin(s) ?










- ❖ Succès de l'action : nombre de parents utilisant l'application
- ❖ Pérennité de l'action : croissance continue du nombre d'adhérents
- ❖ Impacts sur d'autres modes de covoiturage

En synthèse, 3 mots clés qui définissent l'action imaginée

LIEN	SERVICE	ECOLOGIE
------	---------	----------

LA NATURE DES ACTIONS A MENER D'ICI A 2026 ET LEUR IMPACT FINANCIER POUR LA CCPI









Axe 1 : Offrir des conditions d'habitat de qualité et adaptées aux étapes clés de la vie

Type d'action	Intitulé d'action	Type d'impact financier pour la CCPI		
		Investissement	Fonctionnement	Pistes de co-financement
	Organisation d'un maillage de foyers de jeunes travailleurs		X	Etat ; CAF Pacte Finistère ; Région (AAP « Bien vivre partout en Bretagne 2022 »*)
	Organisation d'un maillage de petites résidences autonomes	X (aides communautaires)		Etat (Habitat inclusif) Pacte Finistère
	Création de structures d'habitat modulaires	X		Région (AAP « Bien vivre partout en Bretagne 2022 »*) ; "Co-opérons pour habiter nos territoires"**
	Soutien au développement du logement intergénérationnel *°		X	
	Développement de l'offre locative publique	X (aides communautaires)		CD29 et CAF
	Développement de l'offre en accession sociale	X (aides communautaires)		
	Formalisation-communication des critères d'accès des logts d'urgence communautaires			
	Suivi des réclamations des locataires du parc locatif public (fiche "réclamation suivi")			
	Sensibilisation aux avantages d'une offre locative publique			

* Appel à projet « Bien vivre partout en Bretagne 2022 » - Région Bretagne : [Participez à notre appel à projets «Bien vivre partout en Bretagne» 2022 ! · Région Bretagne](#)

** Appel à projet Fondation de France "Co-opérons pour habiter nos territoires" : encourager et faciliter l'émergence, l'expérimentation et l'essaimage de l'innovation sociale dans la production et la requalification d'un habitat digne et solidaire

Axe 2 : Faciliter et sécuriser les mobilités quotidiennes

Type d'action	Intitulé d'action	Type d'impact financier pour la CCPI		
		Investissement	Fonctionnement	Pistes de co-financement
	Création d'un maillage d'arrêts de bus scolaire			
	Développement d'un Transport à la demande		X	AMI Territoires de Nouvelles Mobilités Durables (TenMod)
	Amélioration de lignes de transport collectif / territoires peu ou mal couverts		X	
	Déploiement du covoiturage solidaire		X	
	Création de communauté de co-voyageurs			
	Sécurisation et développement des déplacements doux (cyclistes et piétons)	X (aides communautaires)		
	Achats groupés (commune/établisst) et usage partagé de véhicules adaptés			
	Soutien à la valorisation d'un service collaboratif de location de véhicules adaptés (Wheeliz)		X	

Axe 3 : Favoriser le bien-être physique et psychique

Type d'action	Intitulé d'action	Type d'impact financier pour la CCPI		
		Investissement	Fonctionnement	Pistes de co-financement
	Inscription des femmes victimes de violences parmi les publics prioritaires logement d'urgence			
	Sensibilisation des enfants exposés aux violences intra-familiales *			
	Valorisation de l'action du PAEJ			
	Déploiement de la Charte Culture / Handicap			
	Adaptation du cadre de vie - aménagement d'espaces publics accueillants pour les PMR			<i>Pacte Finistère (Petits projets communaux)</i>
	Développement de parcours santé-bien-être (type physio-parcs)			<i>Pacte Finistère (Petits projets communaux)</i>

ORIENTATION 3 : COOPERER, FAIRE ENSEMBLE POUR FAIRE MIEUX ET PLUS

LES FINALITES

- Conduire le projet social avec toutes les forces vives, en soutenant les initiatives locales et les communes
- Stimuler l'innovation locale : encourager une communauté d'idées, d'intérêts et de projets
- Veiller à la cohésion territoriale, à la continuité des services et au développement d'une offre équilibrée
- Faciliter l'expression collective des besoins par les habitantes et habitants, premiers destinataires du Projet social, dans toutes les étapes de celui-ci

LES AXES ET OBJECTIFS

Axe 1 : Promouvoir une gouvernance ouverte, partagée et partenariale

- Organiser et pérenniser les dynamiques partenariales
- Veiller à la bonne information des élus municipaux (cf Pacte de gouvernance) - améliorer l'échange et la mutualisation de l'information et le partage d'expérience sur les enjeux sociaux

Axe 2 : Développer le dialogue citoyen

- Organiser et pérenniser les dynamiques partenariales
- Veiller à la bonne information des acteurs du territoire (habitants, associations) - améliorer l'échange et la mutualisation de l'information et le partage d'expérience sur les enjeux sociaux

Axe 3 : Structurer l'ingénierie de la gouvernance territoriale

- Développer une démarche intercommunale d'observation et d'évaluation partagée
- Soutenir la qualification des services (intercommunaux et communaux) intervenant dans le champ social

Axe 1 : Promouvoir une gouvernance ouverte, partagée et partenariale

Maintenir les instances Comité de pilotage et Comité technique créées dans le cadre de l'élaboration du PST

Ces instances sont stratégiques et indispensables car elles permettent de débattre des orientations et objectifs et de définir les modalités de contractualisations avec les institutions partenaires.



Le comité de pilotage (Copil) :

Composition : composition similaire au Copil de suivi du Projet Social de Territoire : élu·e·s des communes, communautaires, CAF et Conseil départemental

Missions : instance partenariale d'échanges sur le suivi du Projet Social de Territoire, le Copil est chargé d'alimenter les prises de décision de la Commission Cohésion sociale et Santé et du Bureau/Conseil communautaire. Le Copil se réunit 2 fois par an.

Le Comité technique (Cotech) du Projet social de territoire

Composition : Services communautaires ; le·la chargée de coopération ; CAF ; Conseil départemental ; et autres acteurs et partenaires locaux (MSA ; CPAM, ENIM ; Pôle Emploi ; ARS,...)

Missions : l'instance partenariale technique est chargée de suivre et de discuter les avancées du Plan d'actions du Projet Social de Territoire ; le Cotech est le lieu où sont mises en débat les données d'observation sociale du territoire et d'évaluation des actions menées. Ses membres apportent leurs expertises et leurs ressources pour faciliter la compréhension par le Copil des dynamiques à l'œuvre. Le Cotech se réunit a minima 3 fois par an

Maintenir une assemblée plénière à l'image du « séminaire » de restitution du Projet social de territoire

Cette assemblée plénière réunit la CCPI, les communes, la CAF, le Département, et l'ensemble des acteurs engagés dans les thématiques du Projet social et les habitant-e-s. L'assemblée plénière se réunit 1 à 2 fois l'an pour restituer et mettre en débat l'avancée des actions du Projet Social de Territoire.

L'Assemblée plénière du Projet social de territoire

Composition : la CCPI, les communes, la CAF, le Département, la CPAM, la MSA, l'ENIM, Pôle Emploi, l'Education nationale, l'ARS, la CARSAT, les bailleurs sociaux, les partenaires et associations engagés dans les thématiques du Projet social et les habitant-e-s volontaires (large communication).

Missions : l'assemblée plénière se réunit 1 à 2 fois l'an pour restituer et mettre en débat l'avancée des actions du Projet Social de Territoire.

Mettre en place **progressivement des groupes de travail sur les projets clefs du PST**, avec les communes volontaires en étant attentif à la **représentation des différents profils de communes** (littorales, urbaines ou péri-urbaines, rurales mais également situations par rapport à la thématique travaillée).

Des groupes de travail sur des projets clefs

Composition : chaque groupe de travail est composé de 3 collèges : des élus et services des communes ; des élus et services de la CCPI ; des représentants des institutions (CAF, MSA, ENIM, Conseil Départemental) et selon le sujet, ils sont élargis aux associations et autres acteurs partenaires (bailleurs sociaux, Centre social et EVS ...).

Missions : Ces groupes de travail qui ont pour finalité de faciliter l'opérationnalité du plan d'action du PST, sont centrés sur une thématique ou un projet identifié dans le PST ; ils sont chargés de préciser ce projet et d'en définir les modalités de mise en œuvre.

Les groupes de travail restituent leurs avancées à la Commission Cohésion sociale et au Copil du PST (cf. plus haut). Un groupe de travail est ponctuel : il se réunit le temps de la définition du projet.

Inscrire à l'ordre du jour d'un **séminaire interne d'information et d'échanges avec les élu-e-s municipaux et communautaires** (cf. séminaire dans le Pacte de gouvernance) un échange sur les enjeux sociaux du territoire et les politiques communautaires conduites dans le champ du social.



Au-delà de 2026 : Mettre en place des conseils consultatifs locaux Cohésion sociale

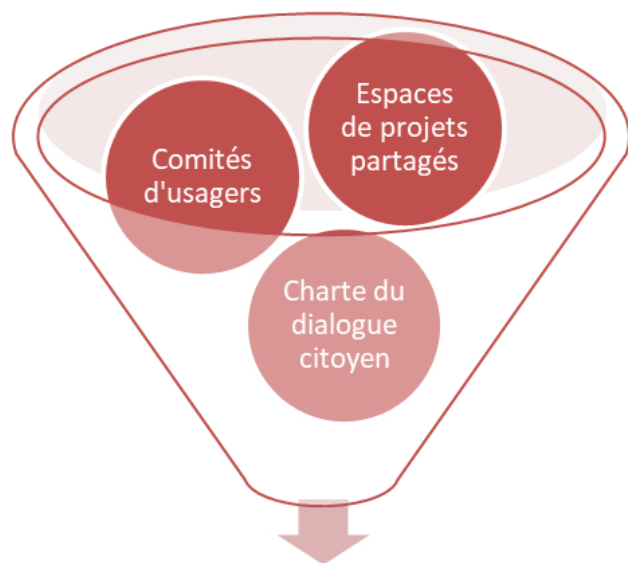
A l'échelle des communes volontaires, ces instances de dialogue réunissent les forces vives locales et facilitent la mise en œuvre des projets et l'implication de chacun. Elle participe à l'atteinte des objectifs du projet social local et travaille sur ses différentes thématiques selon les priorités locales et intercommunales.

Des conseils consultatifs locaux Cohésion sociale

Composition : Chaque conseil consultatif local Cohésion sociale est constitué de 4 collèges : élu-e-s ; professionnel-le-s/institutions ; acteurs de terrain (associations, entreprises...) ; habitant-e-s tirés au sort.

Missions : Cette instance de dialogue entre les forces vives locales facilite la mise en œuvre des projets et l'implication de chacun. Elle participe à l'atteinte des objectifs du projet social local et travaille sur ses différentes thématiques selon les priorités locales et intercommunales.

Axe 2 : Développer le dialogue citoyen



CCPI et Dialogue citoyen

Développer le « faire ensemble » avec les habitant·e·s en **expérimentant un espace de projet partagé autour d'un projet-phare du PST** (ex : la mise en place d'une épicerie sociale solidaire à l'échelle du Pays d'Iroise, le guide d'accès aux droits)

Composition : cet espace de projet partagé associerait des élus, des services des collectivités, des partenaires (associatifs et institutionnels) et des habitant·e·s.

Mettre en place un **Comité des usager·e·s pour chacun des services portés par la CCPI (CLIC, MDE, RPAM)** pour améliorer en continu le service rendu par les services communautaires.

Intégrer systématiquement les Comités des usager·e·s aux instances de suivi de définition et d'évaluation des politiques intercommunales impactant le développement social du territoire.



Au-delà de 2026 : enrichir le Pacte de gouvernance par **une Charte du dialogue citoyen** pour rendre lisibles et accessibles, les démarches de dialogue existantes et à venir à l'échelle intercommunale.

La Charte décrit les valeurs, les intentions et principes du dialogue citoyen pour la CCPI et présente les grandes modalités de mise en œuvre en partant des démarches existantes ou récentes (PCAET, PMS, PST...). Elle offre un cadre, des repères aux citoyens et citoyennes qui souhaitent faire part de leur point de vue et débattre avec d'autres.

Axe 3 : Structurer l'ingénierie de la gouvernance territoriale

Formaliser **une démarche d'observation et de veille partagées** sur l'évolution des besoins sociaux des habitant·e·s du Pays d'Iroise ainsi que sur l'offre de services et l'évolution de l'activité des principaux services intercommunaux et communaux (CCAS)

L'observation doit être systématisée, par la collecte régulière et **l'analyse collective** :

- des indicateurs clefs de situation (échelles intercommunale et communale). Pour ce faire, la CCPI et les communes actualisent le référentiel des indicateurs d'observation des tendances socio-démographiques.
- des indicateurs d'activités des services proposés et les conditions d'accès ; les publics accueillis et leur évolution ; la demande.

Monter les différents projets communautaires attendus par les communes et les acteurs, dans une démarche partagée, **en assurer le suivi et l'évaluation**

Renforcer l'appui aux collectivités et soutenir le partage des expériences, des méthodes/démarches en **constituant et accompagnant des groupes de communes** développant (ou envisageant de développer) des actions locales similaires (registre pers vulnérables, groupement d'achat solidaires, tiers lieux, réglementation des aides ...)

Recruter un binôme CTG : le chargé de coopération et un chargé de mission Habitat

Un nécessaire renforcement de l'ingénierie communautaire pour mettre en œuvre le Projet Social de Territoire et les Politiques Locales de l'habitat

Chargé de coopération : existence d'une fiche de poste. Besoin d'un 1 ETP co-financé par la CAF

- Animation de l'observatoire social intercommunal (analyse des besoins et de l'offre, animation d'une cellule de veille partagée avec les communes, évaluation,...)
- Animation des groupes Projet impliquant les communes
- Soutien technique aux communes et organisation de partages d'expérience
- Conduite des actions inscrites au plan d'action du Projet Social de Territoire (PST)

Chargé de mission Habitat : besoin d'un 0.5 ETP co-financé par la CAF

- Mise en œuvre des actions de la thématique Habitat inscrite au PST (Foyers Jeunes Travailleurs, résidences autonomies, dispositif d'accession à la propriété,).

Cet agent serait rattaché au service Habitat en charge de la mise en œuvre des politiques de l'Habitat communautaires (PLH, Plateforme de la rénovation énergétique, OPAH,...)

LES INDICATEURS CLES POUR LA DEMARCHE D'OBSERVATION DU TERRITOIRE



Les indicateurs proposés sont ceux qui ont été mobilisés lors de la phase *Diagnostic du PST* et qui figurent dans chacune des fiches "Portrait communal". Ces indicateurs sont à observer aux échelles communale et intercommunale. Sauf mention contraire, les indicateurs sont accessibles sur le site de l'Insee.

Démographie

- ✓ Evolution du solde naturel et du solde migratoire
- ✓ Nb et part parmi la population des moins de 20 ans
- ✓ Nb et part parmi la population des 65 ans et plus
- ✓ Revenu médian

Petite Enfance

- ✓ Nb et part parmi la population des 0-4 ans
- ✓ Nb annuel de naissances
- ✓ Taux de couverture global d'accueil du jeune enfant² (données CAF)
- ✓ Nb de familles différentes³ reçues par le RPAM lors d'une permanence téléphonique, lors d'un mail ou lors d'un RDV (donnée RPAM)

Enfance – Jeunesse

- ✓ Nb et part parmi la population des 5-9 ans, des 10-14 ans et des 15-19 ans
- ✓ Nb et part des couples avec enfants
- ✓ Nb et part des familles monoparentales
- ✓ (Nb et) part des allocataires CAF âgés de moins de 25 ans (donnée CAF)
- ✓ Taux de scolarisation en fonction du genre et de l'âge (moins de 18 ans et 18-24 ans)

Vieillessement

- ✓ Indice de vieillissement⁴
- ✓ Evolution du nb et de la part des 65 ans et plus
- ✓ Nb et part parmi la population des 75 ans et plus
- ✓ Nb et part des 75 ans plus percevant l'APA (donnée CD)
- ✓ Nb et part des 75 ans plus vivant seules
- ✓ Nb de bénéficiaires de l'APA à domicile (donnée CD)
- ✓ Nb de personnes inscrites sur le registre nominatif des personnes vulnérables⁵ (registre dit « canicule » - donnée Commune)

Pauvreté – Exclusion

- ✓ Nb de personnes couvertes par le RSA (donnée CD)
- ✓ Nb et part des familles monoparentales
- ✓ Taux de couverture de la population par la CAF (donnée CAF)
- ✓ (Nb et) part des allocataires CAF bas revenus (donnée CAF)
- ✓ (Nb et) part des allocataires AAH parmi les allocataires CAF (donnée CAF)
- ✓ Nb d'alertes EDF reçues par les CCAS (donnée Commune)

Accès aux droits

² Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans. Modes d'accueil "formels" : Assistant(e) maternel(le) employé(e) directement par des particuliers ; Salarié(e) à domicile ; Accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches) ; Ecole maternelle

³ Les familles ne sont comptabilisées qu'une seule fois et ce même si elles ont sollicité plusieurs fois le RPAM.

⁴ L'indice de vieillissement correspond au nombre de personnes de 65 ans et + pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Un indice à 100 exprime une proportion égale de chaque groupe d'âge. En deçà il est plus favorable aux jeunes et au-dessus plus favorable aux séniors.

⁵ Le décret n°2004-926 du 1er septembre 2004 donne obligation au Maire de chaque commune de constituer un registre des personnes fragiles isolées.

-
- ✓ Nb de demandes (en mairie ou CCAS) d'information concernant un service ou une aide municipale (CCAS inclus) ou intercommunal (donnée Commune)
 - ✓ Nb de demandes (en mairie ou CCAS) d'information et/ou d'aide à l'accès à un service public externe (donnée Commune)
 - ✓ Nb d'orientations vers les services (CDAS, CAF, CARSAT, CPAM, Impôts ...) (donnée Commune)
 - ✓ Nb de ménages (en fonction de la commune de résidence) accueillis par le CLIC, le RPAM, la MDE (données CCPI)
 - ✓ Nb de ménages accueillis par le CDAS, Pole Emploi, la CAF, la CPAM, la CARSAT, le CIDFF lors des permanences (données partenaires concernés)

Vie sociale

- ✓ Nb et part des ménages composés d'une personne seule
- ✓ Nb et part des ménages emménagés depuis moins de 5 ans
- ✓ Nb de ménage ayant sollicité la mairie pour un problème de voisinage (donnée Commune)

Santé

- ✓ Taux de mortalité
- ✓ Indicateur d'accessibilité potentielle localisée⁶
- ✓ *Complétés des indicateurs de suivi retenus dans le Contrat Local de Santé*

Mobilité inclusive

- ✓ Nb de ménages ne disposant d'aucun véhicule
- ✓ Nb et part des 75 ans et plus vivant seules

Logement

- ✓ Nb et part des logements locatifs sociaux
- ✓ Nb et part de résidences secondaires
- ✓ Nb et part de résidences principales construites avant 1946
- ✓ Nb et part de résidences principales équipées de chauffage individuel "tout électrique"
- ✓ Nb de demandes de logement social (données fichier « numéro unique »)
- ✓ Taux de satisfaction des demandes de logement social (données fichier « numéro unique »)

Insertion professionnelle

- ✓ Taux de chômage des 15-64 ans
- ✓ Taux de chômage des 55 à 64 ans par genre
- ✓ Nb et part des 15 ans et plus non scolarisés sans diplôme
- ✓ Nb et part des salariés de 15-64 ans en emploi précaire
- ✓ Nb de personnes inscrites à la Maison de l'emploi en fonction de la commune de résidence (donnée MDE)

Dialogue citoyen

- ✓ Taux de participation aux élections municipales

⁶ Une offre médicale est considérée comme insuffisante lorsqu'elle est inférieure à 2,5 consultations par habitant, étant précisé qu'un médecin est présumé accessible jusqu'à 20mns en voiture. Ces critères comportent naturellement une part d'arbitraire et sont donc contestables, ainsi la DREES considère aussi le seuil de de 3 consultations au lieu de 2,5.

LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

	2022 - 2023	2024	2025	2026
ORIENTATION 1	Bus des services			
	Création d'un service Information Jeunesse			
	Création d'une épicerie sociale mobile	Annuaire des ressources du territoire pour les professionnels		Charte de l'accueil des services publics communaux et communautaires
	Etude de faisabilité d'un lycée en Pays d'Iroise	Guide d'accès aux droits grand public		Accueil spécialisé des saisonniers
	Renforcement de l'observation des besoins et de l'offre petite enfance	Soutien à la création d'un atelier chantier d'insertion		Stratégie de com' sur l'offre de loisirs Enfance-jeunesse locale (particulièrement associative)
	Développement de l'accompagnement au numérique sur l'ensemble du territoire et pérennisation	Charte de l'accueil inclusif dans les accueils de loisirs enfance-jeunesse		
	Soutien aux acteurs des métiers du soin/appui innovation socioéconomique pour recruter/qualifier (animation de collectif, visites/rencontres ...)	Soutien dynamique associative/forum annuel du bénévolat, formation des bénévoles...		
	Analyse 18-24 ans sortant du système scolaire			
ORIENTATION 2	Maillage de foyers de jeunes travailleurs			
	Etude et création de structures d'habitat modulaires			
		Sensibilisation aux avantages d'une offre locative publique Développement de l'offre locative publique et de l'accession sociale		
		Maillage de petites résidences autonomes		
	Communication des critères d'accès des logts d'urgence communautaires			
	Inscription des femmes victimes de violences parmi les publics prioritaires			
	Formation des professionnels aux PSSM Faciliter l'information sur les solutions de répit aux aidants familiaux			
	Déploiement du covoiturage solidaire			
	En lien avec le Plan Mobilité Simplifié (PMS) : Création d'un Transport à la demande Création de communauté de co-voyageurs Création d'un maillage d'arrêts de bus adapté & Etude sur la création de lignes de transport collectif / territoires peu ou mal couverts *°			
		Soutien à la valorisation du service collaboratif de prêts de véhicules adaptés (Wheeliz)		
	Sécurisation et facilitation des déplacements doux (cyclistes et piétons)			
	EVALUATION ET DEFINITION DES NOUVELLES ACTIONS			
	Création d'un fonds de trésorerie « amélioration de l'habitat »			
	Création d'une instance intercommunale d'attribution des logements sociaux			

2022 - 2023

2024

2025

2026

ORIENTATION 3

Recrutement d'un binôme CTG : du chargé de coopération et du chargé de mission habitat
Recrutement Chargé de Mobilité (PMS)

Mise en place d'un Comité des usager-e-s sur un des services portés par la CCPI (CLIC ou MDE ou RPAM)

Mise d'un Comité des usager-e-s pour chacun des services portés par la CCPI (CLIC ; MDE ; RPAM)

Mise en place de la démarche d'observation et de la d'une cellule de veille partenariale

Animation régulière des Copil et Cotech

Animation annuelle d'une assemblée plénière annuelle

Animation chaque année d'au moins un groupe de travail sur un projets clefs du PST, avec les communes volontaires

Animation de groupes de communes développant (ou envisageant de développer) des actions locales similaires

Mise en expérimentation d'un espace de projet partagé (communes, partenaires, habs) autour d'un projet-phare du PST

Charte de dialogue citoyen

« Partager pour mieux vivre ensemble »

